



**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES
COMPETITIONS FEMININES à 8 et à 11
PROCES-VERBAL N. 28
REUNION RESTREINTE DU 11 juin 2025
Lieu : siège du DFSM YVETOT**

Président : Pierre LECORNU

Membres présents : Me : DELRIEUX Christine, HANOUEUET Laetitia.

M. GRISEL Philippe

Information pour les clubs

Homologation des rencontres : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

§§§§

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Féminines sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départemental d'Appel dans le délai **ramené à 2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02.76.52.81.72
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Forfait général de EU FC reçu par mail du 24 mai 2025

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Déclare cette équipe forfait général dans le championnat SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B.
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points et les buts pour et contre acquis par les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- Inflige une amende de 120€ (300€ - 180€ déjà versés) l'EU FC (annexe financière du DFSM)

RENCONTRES DU 24 mai 2025

CHAMPIONNAT U 14 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match 53043628 US LILLEBONNAISE 21 / ESM GONFREVILLE 22

RAS

Match 53043629 CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 22 / SC OCTEVILLE SUR MER 21

RAS

Match 53043630 SC FRILEUSE 21 / US DES FALAISES 21

RAS

CHAMPIONNAT U17 FEMININ A 8 DEPARTEMENTAL1 POULE A

RAS

CHAMPIONNAT U17 FEMININ A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 29953871 FUSC BOIS GUILLAUME 21 / O PAVILLAIS 21

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
une amende de 10 € est infligée au FUSC BOIS GUILLAUME .

CHAMPIONNAT U17 FEMININ A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 29956904 ENT. RAC – MJC 21 / S SOTTEVILLE CC 21

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
une amende de 10 € est infligée à l'ENT. RAC-MJC.

RENCONTRES DU 25 mai 2025

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 1

Match n° 53269278 US NORMANDE 76 1 / AC BRAY EST FORGES 1

Forfait déclaré de l'AC BRAY EST FORGES.

La Commission, jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu (0 point) à l'AC BRAY EST FORGES 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US NORMANDE 76 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 60€ à l'AC BRAY EST FORGES.

Match n° 53269279 AS FAUVILLAISE 1 / SC OCTEVILLE SUR MER 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'AS FAUVILLAISE.

Une amende de 5€ est infligée au SC OCTEVILLE SUR MER pour une licence manquante (arbitre assistant 2).

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 53273223 SAINT RIQUIER GASEG 1 / AL DEVILLE MAROMME 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à SAINT RIQUIER GASEG

Match n° 53273224 TANCARVILLE AC 2 / ENT. MOTTEVILLE CROIX MARE 1

Forfait déclaré de TANCARVILLE AC 2

La Commission, jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu (0 point) à TANCARVILLE AC 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ENT MOTTEVILLE CROIX MARE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 60€ à TANCARVILLE AC.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 53273253 EU FC 1 / CMS OISSEL 1

Forfait déclaré de EU FC 1

La Commission, jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu (0 point) à EU FC 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le CMS OISSEL 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 60€ à EU FC.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 3

Match n°53269337 FA CAUX MARINE 1 / AS TREPORTAISE 1

Forfait non déclaré de l'AS TREPORTAISE 1

La Commission, jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu (0 point) à l'AS TREPORTAISE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FA CAUX MARINE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 90€ à l'AS TREPORTAISE.

CHAMPIONNAT INTER DISTRICT FEMININ à 11

Match n° 29748249 H CAUCRIAUVILLE S 1 / SAINT SEBASTIEN FOOTBALL 1 du 25 mai 2025

RAS

Match n° 29748281 FC OFFRANVILLAIS 1 / VATTEVILLE BROTONNE 1 du 25 mai 2025

R A S

Match n° 29748276 FC BARENTINOIS 1 / FC OFFRANVILLAIS 1 du 29 mai 2025

R A S

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

RENCONTRES DU 31 mai 2025

CHAMPIONNAT U 14 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match 53043631 US DES FALAISES 21 / CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 22

RAS

Match 53043632 SC OCTEVILLE SUR MER 21 / US LILLEBONNAISE 21

RAS

Match 53043633 ESM GONFREVILLE 22 / AS DE LA FRESNAYE 21

RAS

RENCONTRES DU 1^{er} juin 2025

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 1

Match n° 53269281 FC NEUFCHATEL EN BRAY 1 / AS FAUVILLAISE 1

Une amende de 5 € est infligée au FC NEUFCHATEL EN BRAY pour une licence manquante (arbitre assistant 1)

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

R A S

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 53273258 CMS OISSEL 1 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 1

Forfait déclaré du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 1

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu (0point) au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le CMS OISSEL 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 60€ au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.

Match n° 53273256 ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 1 / AS GOURNAY FOOTBALL 1

Forfait déclaré de l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 1

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu (0point) à l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS GOURNAY FOOTBALL 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 60€ à l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 3

R A S

Le Président
P. LECORNU



Le Secrétaire
P. GRISEL

